

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENTS 01-280-60-1 ET 01-280-60-2**

**PRENEZ AVIS** que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, lors de la séance ordinaire du 8 février 2021, les règlements suivants :

- 01-280-60-1** Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) pour encadrer l'usage des bâtiments résidentiels et régir les résidences de tourisme – Zone 0039 (dossier 1208678002)
  
- 01-280-60-2** Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) pour encadrer l'usage des bâtiments résidentiels et régir les résidences de tourisme – Zone 0602 (dossier 1208678002)

Ces règlements sont réputés approuvés par les personnes habiles à voter, ont reçu l'approbation de la directrice de l'urbanisme du Service de l'urbanisme et de la mobilité et sont conformes au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, le tout tel qu'il appert du certificat de conformité délivré le 14 avril 2021.

Ces règlements sont entrés en vigueur le 14 avril 2021 et sont déposés au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1<sup>er</sup> étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Ils peuvent également être consultés à l'adresse suivante: <http://ville.montreal.qc.ca/reglements>.

FAIT à Montréal, le 28 juin 2021.

Le secrétaire d'arrondissement,  
Sylvie Parent, notaire